

L'an deux mille seize, le 1^{er} juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 24 JUN 2016			
PRESENTS (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre	TRILLES Jean-Paul	FITZPATRICK Marion
	PORROT Christophe	LACHEZE Marie-Renée	WILKES Colin
	MORENAS Monique	BROCHEC Christian	TAILLARDAT Denis
	VALDATI Didier	FAVEREAU Thierry	
ABSENT EXCUSE	LALOUE Elodie	MONNEY Carine	MAZET Mylène
ABSENT			
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	FITZPATRICK Marion		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 13 mai 2016)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1) – Approbation du rapport sur la qualité de l'eau :

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

Vu le transfert de l'ensemble des biens, droits et obligations du Syndicat de base à la date du 31 décembre 2012 au syndicat mixte Eau47,

Vu la délibération du Comité Syndical EAU 47 du 30 juin 2016, approuvant le contenu du rapport annuel 2015,

Considérant que le rapport doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 31 décembre et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- 1 - Prendre acte et d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement – exercice 2015,
- 2 - Le tenir à la disposition du public en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

2) – Renouvellement convention prestations en santé et sécurité au travail des agents relevant d'un statut de droit privé avec le Centre de Gestion 47 :

La convention qui nous lie étant relativement ancienne, et compte-tenu du fait que la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail des agents de droit privé a évolué ces dernières années, le Centre de Gestion 47 nous propose une nouvelle convention actualisée, tout en maintenant le tarif de cette prestation à 80€ par agent vu et par an. Ainsi, si nous souhaitons continuer à confier le suivi médical de ces agents (CAE et Emploi d'Avenir), il nous appartient de renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le renouvellement de la convention de prestation en santé et sécurité au travail des agents de droit privé avec le Centre de Gestion 47 et autorise M. le Maire à signer cette convention.

3) – Renouvellement contrat Emploi d'Avenir école :

M. le Maire informe les élus que la commune a la possibilité de renouveler la convention avec la Mission Locale pour l'Emploi d'Avenir qui renforce actuellement l'équipe de l'école et qui arrive à terme au 31/08/2016. La prise en charge serait maintenue à 75% du salaire Brut basé sur le SMIC, le contrat serait d'1 an renouvelable 1 fois, avec un temps de travail hebdomadaire de 30 h.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, donne son accord pour une durée hebdomadaire de 30 h sur 1 an renouvelable 1 fois et autorise M. le Maire à signer cette convention avec la Mission Locale.

4) – Procédure d'abandon manifeste :

Vu la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon régie par les articles L 2.243-1 à L 2.243-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Le premier article prévoyant que lorsque, dans une commune, des immeubles, parties d'immeubles, installations et terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, le Maire, à la demande du Conseil Municipal, engage la procédure de déclaration de la parcelle concernée en état d'abandon manifeste.

Cette procédure permet à la commune de prendre possession sous certaines conditions d'un immeuble bâti, sans occupant et manifestement non entretenu.

M. le Maire propose d'engager cette procédure concernant l'immeuble sis 10 rue Taillefer, appartenant à Mme CROSBY Amy qui ne répond plus à aucune de nos sollicitations, et n'a pas fait le nécessaire concernant l'état de péril grave et imminent constaté par l'expert immobilier désigné par le tribunal administratif de Bordeaux dans son rapport en date du 30/01/2014.

Le Conseil Municipal décide d'engager la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste pour l'immeuble sis au n°10 rue Taillefer et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

5) – Modification nom de rue :

Suite au courrier de Mme RIEUX-BERDUC demandant de rebaptiser une rue en commémoration de M. André LHOSTE, une réflexion avait été engagée.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le principe, mais ne souhaite pas débaptiser le boulevard Féar. Une autre piste est en cours de réflexion.

6) – Fixation loyer Boucherie :

Les travaux de rénovation entrepris par la commune étant terminés, le repreneur doit finir sa partie pour une ouverture officielle de la boucherie le 20 juillet. Il convient de fixer le montant du loyer de la boucherie, sise 18 rue Eugène Mazelié, sans l'appartement au-dessus qui est indépendant et sera rénové ultérieurement afin de le rendre disponible à la location. M. le Maire propose de fixer le loyer à 450 € mensuel la première année puis 500 € par mois, avec révision du loyer à chaque date anniversaire de la date d'effet du contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de fixer le montant du loyer à 450 € mensuel la première année, puis 500 € par mois, avec révision du loyer à chaque date anniversaire de la date d'effet du contrat en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC) publié trimestriellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

7) – Fixation tarif location cabanon du lac et Halle :

M. le Maire propose de fixer le tarif de location de la Halle avec l'office attendant, ainsi que le tarif de location du cabanon du Lac. Comme pour les autres salles communales, un tarif préférentiel sera mis en place pour les Lauzunais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif de location de la Halle à 100 € hors commune et 50 € pour les Lauzunais, et de fixer le tarif de location du cabanon du Lac à 80 € hors commune, et à 40 € pour les Lauzunais. Le tableau des tarifs de location de salle sera mis à jour et affiché.

8) – Ramassage ordures ménagères en porte à porte :

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu les pouvoirs de police du Maire en matière d'habitat ;

La Communauté de Communes du Pays de Lauzun nous invite à nous prononcer sur la possibilité de développer le ramassage des ordures ménagères en porte à porte sur tout le territoire de la commune dans les secteurs où cela est possible.

Le passage au ramassage en porte à porte dans tous les secteurs possibles n'engendrerait pas de surcote, de plus il est prouvé que le ramassage en porte à porte incite à mieux trier ses ordures. Cela permettrait la suppression de plusieurs points d'apport volontaire ce qui éliminerait la gêne de voisinage (nuisibles, insalubrité...). Enfin en 2020/2025, il y aura obligation de trier tous ce qui est organique, donc le tri en porte à porte permet de préparer l'avenir. Sa mise en place pourrait intervenir au 01/01/2017 et permettra de déterminer au mieux le zonage et le taux de la taxe des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal décide de développer les secteurs qui peuvent-être ramassés en porte à porte dans le respect de la réglementation en vigueur.

9) – Demande d'achat des parcelles 536 et 537 sises lieudit Latrique, appartenant à la commune :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu en mairie une demande d'achat pour les parcelles section E, n°536 et n°537, sises lieudit Latrique, dans le prolongement du lotissement existant, mais classé en terre agricole dans le zonage du PLU. Ces parcelles mesurent 17 365 m².

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de rencontrer le demandeur afin de connaître ses motivations et étudier sa proposition.

10) – Vente parcelle section AB, n°49 :

M. le Maire informe avoir reçu en mairie une demande d'achat pour la parcelle section AB n°49, sise au bourg, derrière les anciens ateliers communaux. Cette parcelle mesure 1 131 m². Il convient d'en fixer le prix. M. le Maire propose de fixer son prix de vente à 20 000 €.

Le Conseil Municipal, avec une abstention (M. TRILLES), décide de fixer le prix de vente de la parcelle section AB n°49 à 20 000 € et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

11) – Questions diverses :

M. le Maire informe les élus que :

- a – Info Raid Cap Women: faute d'inscriptions en nombre suffisant, les organisateurs ont été contraints d'annuler la manifestation,
- b – Info réserve parlementaire : Mme la Député Régine POVEDA nous a alloué 13 050 € de sa réserve parlementaire pour notre projet d'aménagement du bourg de Lauzun,
- c – Prévision rentrée 2016 : 89 élèves inscrits pour la rentrée septembre 2016,
- d – Info chemin rural village de Queyssel : finalement le demandeur s'est rétracté et renonce à l'achat d'une portion de chemin rural au village de Queyssel. Le dossier est donc classé.
- e – Info cabinet kinésithérapeute : Fragilisation de la poutre porteuse suite à infestation de termites. Le chantier a été sécurisé par l'entreprise ROBERT SARL, qui est en attente de la poutre de remplacement en cours de fabrication.
- F – 9 et 10 juillet Comice Agricole et Fête du Village au Lac.
- G – 9 juillet passation de commandement du centre des sapeurs de pompiers au château de Lauzun.
- H – Réunion publique pour la présentation du projet d'aménagement du bourg le 9 septembre 2016 sous la Halle.
- I – Mme LACHEZE, en tant que membre de l'association les Amis de Schlierbach, demande si la commune peut participer comme d'habitude aux cadeaux qui seront faits aux alsaciens lors du déplacement à Schlierbach le week-end du 24/09/2016. L'association doit faire un courrier pour confirmer cette demande.
- j- Mme FITZPATRICK informe les élus que suite au Brexit, un groupe de britanniques du secteur s'est réuni pour former un comité afin de défendre les intérêts des résidents britanniques en France.
- K – Mme MORENAS rappelle que les élus ont été sollicités pour l'installation des tables gourmandes le samedi soir à 18h, elle souhaite une mobilisation plus importante. D'autre part, elle demande la possibilité d'utiliser des tables plus légères ainsi que les chariots présents à la salle polyvalente qui permettent de porter les piles de chaises.
- L – L'Office de Tourisme organise une course de caisses à savon le dimanche 17/07/2016 dans le village. La présence d'élus sera nécessaire pour assurer la fonction de commissaire de course.
- M – M. TRILLES demande où en sont les travaux pour changer la grille au sol rue Taillefer, M. FAVEREAU et M. TAILLARDAT s'occupent de ce chantier qui devrait être réalisé rapidement.
- N – M. TRILLES informe les élus qu'un architecte est venu visiter la maison Humeau pour nous donner un avis sur l'éventualité du projet de restauration ou au minimum de sauvegarde de cet immeuble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

